

Bureau du 19 mars 2007

Décision n° B-2007-5086

commune (s) : Bron

objet : **Echange, avec l'Etat, Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon, de divers immeubles situés 25, avenue François Mitterrand**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon (Cete) projette la création d'un nouveau bâtiment à l'entrée de son site actuel situé 25, avenue François Mitterrand à Bron, afin d'y regrouper ses services généraux, le poste de sécurité et l'accueil. Ce projet concerne notamment une parcelle de terrain nu appartenant à la Communauté urbaine cadastrée sous le numéro 1577 de la section B d'une superficie de 3 475 mètres carrés.

Le Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon souhaiterait se porter acquéreur de ladite parcelle par voie d'échange, en contrepartie de deux parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 726 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 1821 et 1850 de la section B, actuellement en nature de trottoir.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, l'échange aurait lieu moyennant le versement d'une soulte au profit de la Communauté urbaine, d'un montant de 54 980 €, conforme à l'estimation des services fiscaux, le bien communautaire étant évalué à 69 500 € et celui du Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon à 14 520 €.

Les frais d'actes seront supportés par les acquéreurs respectifs au *pro rata* de la superficie qu'ils acquièrent et sont évalués à 30 € pour la Communauté urbaine.

Par sa décision en date du 4 septembre 2006, le Bureau a d'ores et déjà autorisé le Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis d'échange avec l'Etat, Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon, de divers immeubles situés 25, avenue François Mitterrand à Bron.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- mouvement d'ordre pour la partie acquise, évaluée à 14 520 € en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1 066 - et en recettes : compte 775 300 - fonction 822 - opération 1066,

- mouvement d'ordre pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 21 986,25 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - opération 1208 et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1208,

- pour la soulte en recettes : 54 980 € - compte 775 100 - fonction 824 - opération 1208,

- pour la plus-value : différence sur réalisation : 47 513,75 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

4° - Les montants en dépenses comme en recettes seront inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - à hauteur de 30 € pour les frais d'actes notariés - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1066.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée numéro 1066 le 10 janvier 2007 pour 1 400 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,